

TARIF APPLICABLE AU 1ER FEVRIER 2026



TARIFICATION PAR JOUR		
HEBERGEMENT CHAMBRE SIMPLE	101.50 euros	+ TICKET MODERATEUR 6.46 EUROS
HEBERGEMENT CHAMBRE DOUBLE	91.35 EUROS	
HEBERGEMENT CANTOU	101.50 EUROS	
HEBERGEMENT TEMPORAIRE	111.65 EUROS	
ACCUEIL DE JOUR	40.30 EUROS	+ TARIF DEPENDANCE

Un chèque de caution de 2000 euros sera demandé pour un séjour permanent

Un chèque de caution de 500 euros sera demandé pour un séjour temporaire

Le TARIF DEPENDANCE varie selon le GROUPE ISO RESSOURCE correspondant au résident après validation du médecin coordonnateur:

- **GIR 1-2: 23.98 € TTC par jour**
- **GIR 3-4: 15,22 € TTC par jour**
- **GIR 5-6: 6.46 € TTC par jour (ticket modérateur)**

Pour les résidents originaires de l'Hérault, conformément à la législation en vigueur, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie est versée par le Conseil Départemental sous forme de dotation globale à l'établissement.

*La somme de **6.46€ TTC**, dite "Ticket Modérateur" vient s'ajouter au tarif hébergement.*

TELEPHONE

Téléphone consommation FRANCE illimitée: 23€ / mois

REPAS INVITE

Déjeuner: 15€ (Entrée - Plat - Dessert - Café)